

«Intégrer le top 3 de la sécurité dans les cinq ans»

La société Protection Unit a remporté le contrat de sécurisation des gares luxembourgeoises auprès des CFL. Nicolas De Angelis, son deputy CEO, avoue avoir de grandes ambitions pour les années à venir.

Entreprise belge, Protection Unit est un nouveau venu dans le secteur de la sécurité privée au Luxembourg. Comment cette arrivée s'est-elle opérée?

Voici un peu plus d'un an, Protection Unit, dans le cadre de sa croissance et de son développement, a acquis une autre entreprise de sécurité privée, Fact Group, qui disposait, depuis 2012, d'une filiale luxembourgeoise, Fact Security Luxembourg. C'était une acquisition idéale pour nous développer au Luxembourg, puisque Fact y était déjà bien implantée et disposait d'une réelle expertise du marché.

Cette étiquette belge ne sera-t-elle pas un désavantage?

Avoir une étiquette d'entreprise belge n'est pas négatif, bien au contraire. Non seulement nous pouvons justifier une expertise et une reconnaissance en Belgique, où le cadre réglementaire est très strict, mais à côté de cela, nous pouvons compter sur une connaissance des réalités de terrain grâce à la présence ancienne de Fact au Luxembourg.

Pourquoi vouloir vous développer au Luxembourg plutôt qu'ailleurs?

Il y a évidemment la proximité avec la Belgique et la langue française, qui est commune. De plus, le recours aux entreprises de gardiennage et de sécurité privée est une démarche plus ancrée et systématique au Luxembourg, on le voit bien au nombre d'agents: même en tenant compte des frontaliers qui viennent travailler au Luxembourg, les agents de gardiennage sont deux fois plus nombreux par habitant qu'en Belgique.

Le secteur de la sécurité y est cependant très compétitif, et plusieurs opérateurs «historiques» sont en place...

C'est un challenge qui nous motive, et on estime avoir une carte à jouer en proposant des solutions qualitatives, une offre très compétitive et un réel savoir-faire.

Le fait d'avoir été choisis par les CFL pour la sécurité des gares vous a donné une grande visibilité. Et cela a sans doute dû surprendre vos concurrents...

Peut-être... C'est surtout un marché très important, car c'est un très grand service aux citoyens.

Cela a aussi été un beau coup financier...

Le chiffre d'affaires double d'un seul coup au Luxembourg: on passe de 3,5 millions à 7 millions d'euros annuellement. Ce dont je suis surtout satisfait,



Nicolas De Angelis se félicite de voir le chiffre d'affaires doubler au Luxembourg, grâce au contrat avec les CFL.

c'est que nous ayons su être prêts très rapidement, intégrer le personnel qui était repris... Le contrat avec les CFL a démontré notre agilité et nos facultés d'adaptation.

Continuez-vous à vous considérer comme un challenger sur le marché?

Nous n'avons l'intention ni d'arriver en terrain conquis, ni de bousculer quoi que ce soit. Par contre, nous avons notre management spécifique, une vision claire et des valeurs qui font partie de notre ADN, et cela risque en effet de venir changer les habitudes ou insuffler un vent nouveau dans le secteur, ce qui est toujours profitable, surtout aux prospects et futurs clients.

Pour vous installer au Luxembourg, la tentation pourrait être de casser les prix...

D'une part, nous sommes déjà installés au Luxembourg. D'autre part, ce serait une très mauvaise idée, un mauvais calcul, et ce ne sera pas le cas, même si nous resterons compétitifs. Casser les prix, c'est négliger la qualité du service. Et puis après? Nous, nous voulons être pérennes.

Quelle est votre ambition pour Protection Unit au Luxembourg?

Nous voulons très vite entrer dans le top 5 des entreprises du secteur, et intégrer le top 3 dans les cinq ans.

Un débat en cours, au Luxembourg, est celui autour des missions dévolues à la police et aux sociétés privées.

Quelle est votre position par rapport à cela?

Ce n'est pas un débat réservé au Luxembourg: il a lieu dans toute l'Europe. Je suis tout à fait à l'aise avec ce sujet, car, selon moi, il ne faut pas opposer la police et les agents privés. Nous, nous sommes des observateurs, des constatateurs... La Belgique a parfaitement défini cela dans sa loi en nous confiant cette mission de prévention. Le répressif est du domaine de la police, sans contestation possible. Mais la réalité est que, quand la combinaison des deux se passe bien, on arrive à une vraie sécurité intégrée qui profite aux citoyens. ■

Interview NICOLAS LÉONARD
Photo THOMAS VAN ASS